

Maisons-Alfort, le 05/08/2019

Conclusions de l'évaluation **relatives à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché** **pour la famille de produits biocides ANT BAIT 1R-TRANS PHENOTHRIN** **à base de 1R-trans phénothrine,** **de la société Henkel AG & Co. KGaA**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) pour la famille de produits biocides ANT BAIT 1R-TRANS PHENOTHRIN de la société Henkel AG & Co. KGaA dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle simultanée.

Les produits biocides de la famille ANT BAIT 1R-TRANS PHENOTHRIN sont des types de produit 18¹ destinés à lutte contre les fourmis à base de 0,019 % de 1R-trans phénothrine². La famille de produits biocides est un appât prêt à l'emploi destiné à être appliqué dans des boîtes d'appât ou par une seringue à l'intérieur et autour des bâtiments par des utilisateurs non professionnels.

DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Évaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du rapport d'évaluation du produit préparé par l'Irlande, Etat membre de référence (EMR) conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012³.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

¹ TP18 : Insecticides, acaricides et autres arthropodes.

² Directive 2013/41/UE de la commission du 18 juillet 2013 modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil aux fins de l'inscription de la (1R)-trans-phénothrine en tant que substance active à l'annexe I de ladite directive.

³ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

La famille de produits ANT BAIT 1R-TRANS PHENOTHRIN a été évaluée par l'Irlande. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation du produit et un résumé des caractéristiques de la famille de produits soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant décision dans chaque pays.

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée, la DEPR a fait part de ses commentaires sur le rapport d'évaluation et sur le résumé des caractéristiques de la famille de produits au nom de l'autorité compétente française conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses⁴.

En l'absence de consensus sur l'évaluation et le projet d'autorisation du produit ANT BAIT 1R-TRANS PHENOTHRIN entre les Etats membres concernés, et d'accord au sein du groupe de coordination, la Commission Européenne a été saisie conformément à l'article 36 du règlement (UE) 528/2012. Le comité des produits biocides (BPC) de l'agence européenne des produits chimiques (ECHA) a rendu un avis relatif à l'évaluation de l'efficacité du produit ANT BAIT 1R-TRANS PHENOTHRIN le 18 octobre 2018, concluant que l'efficacité de la famille de produits pour l'usage allégué est suffisamment démontrée par les données fournies par le demandeur. La Commission Européenne a émis un règlement d'exécution le 17 avril 2019 confirmant que la famille de produits ANT BAIT 1R-TRANS PHENOTHRIN remplit la condition énoncée à l'article 19, paragraphe 1, point b) i), du règlement (UE) no 528/2012.

Les conclusions de l'évaluation se rapportent au rapport d'évaluation du produit des autorités irlandaises et à son analyse par la DEPR et présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR.

Après consultations de l'ensemble des Etats membres concernés par la demande et de l'opinion du BPC relatif à cette famille de produits, la DEPR émet les conclusions suivantes. Le résumé des caractéristiques de la famille de produits issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

PHYSICO-CHIMIE

Les caractéristiques physico-chimiques de la famille ANT BAIT 1R-TRANS PHENOTHRIN ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe. Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

EFFICACITE

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que les produits de la famille ANT BAIT 1R-TRANS PHENOTHRIN sont efficaces contre la fourmi noire des jardins (*Lasius niger*) lorsqu'ils sont appliqués dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

La structure de la famille de produits, impliquant l'utilisation de produits de meta SPC différents pour un usage donné n'est pas acceptable.

RESISTANCE

Aucun phénomène de résistance des fourmis n'a été rapporté dans la littérature scientifique pour la substance active 1R-trans-phenothrine.

En cas d'inefficacité du traitement, le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.

⁴ <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>

RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

L'estimation des expositions, liées à l'utilisation des produits de la famille ANT BAIT 1R-TRANS PHENOTHRIN pour les usages revendiqués, est inférieure à l'AEL⁵ pour les utilisateurs et les autres personnes exposées, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Considérant les conditions d'emploi des produits de la famille ANT BAIT 1R-TRANS PHENOTHRIN, une contamination directe de l'alimentation n'est pas attendue. Par conséquent, une évaluation du risque n'a pas été jugée pertinente. Le risque via l'alimentation est conforme dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

Pour l'usage en boîte d'appât :

Les niveaux d'exposition estimés pour les espèces non-cibles des compartiments terrestres, aquatiques, sédimentaires ainsi que les microorganismes de la station d'épuration, liés à l'utilisation des produits de la famille ANT BAIT 1R-TRANS PHENOTHRIN sont inférieurs à la valeur de toxicité de référence pour chaque compartiment dans les conditions d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.

Les concentrations en substance active estimées dans les eaux souterraines, liées à l'utilisation des produits de la famille ANT BAIT 1R-TRANS PHENOTHRIN sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC dans les conditions d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.

Pour l'usage en gel dans les crevasses et fissures :

Aucune évaluation des risques n'a été proposée pour cet usage. Le risque pour l'environnement est non acceptable.

⁵ AEL : (Acceptable Exposure Level ou niveau acceptable d'exposition) est la quantité maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé quotidiennement, sans effet dangereux pour sa santé.

CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour la famille de produits ANT BAIT 1R-TRANS PHENOTHRIN est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve, à l'exception des usages non conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Les conditions d'emploi évaluées relatives aux usages non proposés à l'autorisation figurent, le cas échéant, dans le rapport d'évaluation de la famille de produits de l'EMR.

Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour une autorisation de mise sur le marché de la famille de produits ANT BAIT 1R-TRANS PHENOTHRIN

Meta RCP	Organismes cibles	Doses d'emploi	Conditions d'emploi	Conclusions Anses
Meta RCP 1	Fourmi noire des jardins (<i>Lasius niger</i>) Adultes	1 ou 2 boites d'appâts tous les 10 m ²	Non professionnels Intérieur et autour des bâtiments Boite d'appât simple (1 enceinte) ou double (2 enceintes dont 1 contenant le produit du meta RCP 3)	Non conforme : structure de la famille non acceptable
Meta RCP 2	Fourmi noire des jardins (<i>Lasius niger</i>) Adultes	1 ou 2 boites d'appâts tous les 10 m ²	Non professionnels Intérieur et autour des bâtiments Boite d'appât simple (1 enceinte) ou double (2 enceintes dont 1 contenant le produit du meta RCP 4)	Non conforme : structure de la famille non acceptable
Meta RCP 3	Fourmi noire des jardins (<i>Lasius niger</i>) Adultes	1 ou 2 boites d'appâts tous les 10 m ²	Non professionnels Intérieur et autour des bâtiments Boite d'appât simple (1 enceinte) ou double (2 enceintes dont 1 contenant le produit du meta RCP 1)	Non conforme : structure de la famille non acceptable
Meta RCP 4	Fourmi noire des jardins (<i>Lasius niger</i>) Adultes	1 ou 2 boites d'appâts tous les 10 m ²	Non professionnels Intérieur et autour des bâtiments Boite d'appât simple (1 enceinte) ou double (2 enceintes dont 1 contenant le produit du meta RCP 2)	Non conforme : structure de la famille non acceptable

Meta RCP 5	Fourmis noires (<i>Lasius niger</i>) Adultes	1 à 3 lignes par m ² (de 1 à 1,5 mm de largeur et 2-4 cm de longueur) ou 5 à 15 gouttes par m	Non professionnels Intérieur et autour des bâtiments dans les fissures et crevasses Seringue	Non conforme : - structure de la famille non acceptable - absence d'évaluation de risque en environnement
Meta RCP 1	Fourmi noire des jardins (<i>Lasius niger</i>) Adultes	1 ou 2 boites d'appâts tous les 10 m ²	Non professionnels Intérieur et autour des bâtiments Boite d'appât simple (1 enceinte)	Conforme
Meta RCP 2a, 2b, 2c	Fourmi noire des jardins (<i>Lasius niger</i>) Adultes	1 ou 2 boites d'appâts tous les 10 m ²	Non professionnels Intérieur et autour des bâtiments Boite d'appât simple (1 enceinte) Capsule thermoformée simple	Conforme
Meta RCP 3	Fourmi noire des jardins (<i>Lasius niger</i>) Adultes	1 ou 2 boites d'appâts tous les 10 m ²	Non professionnels Intérieur et autour des bâtiments Boite d'appât contenant deux enceintes	Conforme

Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

Partie I.- premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	Ant Bait 1R-trans phenothrin
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

1.2. Type de produit (s)

Types de produit	18
------------------	----

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Henkel AG & Co. KGaA
	Adresse	Henkelstrasse 67 Duesseldorf 40589 North-Rhine Westfalia Allemagne
Numéro de demande	BC-WA019570-50	
Type de demande	Reconnaissance mutuelle simultanée	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	IGO srl
Adresse du fabricant	Via Palazzo, 46 24061 – Albano Sant'Alessandro (Bergame) Italie
Emplacement des sites de fabrication	Via Palazzo, 46 24061 – Albano Sant'Alessandro (Bergame) Italie

Nom du fabricant	Consultoria Tecnica e Representações, Lda. (CTR)
Adresse du fabricant	Loteamento Industrial da Murteira, Lotes 23/24 2135-301 Samora Correia Portugal
Emplacement des sites de fabrication	Consultoria Tecnica e Representações, Lda. (CTR) Loteamento Industrial da Murteira, Lotes 23/24 2135-301 Samora Correia Portugal

Nom du fabricant	Laboratorio Chimico Farmaceutico Sanmarinese
Adresse du fabricant	Strada del Marano 95 47896 Faetano Saint Marin
Emplacement des sites de fabrication	Laboratorio Chimico Farmaceutico Sanmarinese Strada del Marano 95 47896 Faetano Saint Marin

Nom du fabricant	Henkel homecare korea
Adresse du fabricant	3 Gatbachi-ro, Danwon-gu, Ansan city, Gyeonggi-do, Corée du Sud
Emplacement des sites de fabrication	HENKEL HOMECARE KOREA 3 Gatbachi-ro, Danwon-gu, Ansan city, Gyeonggi-do, Corée du Sud

Nom du fabricant	Godrej Consumer Products Ltd
Adresse du fabricant	Pirojshanagar, Eastern Express Highway, Vikhroli (east), Mumbai - 400079 Inde
Emplacement des sites de fabrication	Godrej Consumer Products Ltd 131/1-4, Cuddalore Road, Kattukuppam, Manapet (PO) , Pondicherry - 607402 Inde

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	1R-trans-phénothrine
Nom du fabricant	Sumitomo Chemical (London, UK)
Adresse du fabricant	Sumitomo Chemical (U.K.) Plc Hythe House, 200 Shepherds Bush Road W6 7NL London Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Misawa Works, Aza-Sabishirotaira, Oaza-Misawa, Misawa Aomori 033-0022, Japon

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
1R-trans phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,065	0,093
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	conservateur	2634-33-5	220-120-9	0,0	0,048

2.2. Type de formulation

RB –Appât (prêt à l'emploi)

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	Meta SPC 1 – 1a (TP-050-C1)
----------------	-----------------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18
---------------------	----

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
1R-trans phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,093	0,093

2.2. Type de formulation

RB –Appât (prêt à l'emploi).

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique chronique catégorie 2
Mentions de danger	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	-
Mentions de danger	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants P273 : Eviter le rejet dans l'environnement P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1 Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Contrôle des fourmis à l'intérieur et à l'extérieur

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Fourmi noire des jardins (<i>Lasius niger</i>) - Adultes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur, extérieur et autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Boîte d'appât prête à l'emploi
Dose(s) et fréquence(s) d'application	1 à 2 boîtes d'appât simple (TP-050-C1) tous les 10 m ² soit 0,0052 ou 0,0105 g de substance active/10 m ² . Renouvelé l'application tous les 3 mois ou lorsque les boîtes sont vides.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Boîte d'appât simple pré remplie en polystyrène (contenant 5 g d'appât).

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Appliquer le produit loin de la lumière directe du soleil ou des sources de chaleur (par exemple, ne pas le placer sous un radiateur).
- Informer le détenteur de l'autorisation si le traitement est inefficace.
- Si l'infestation persiste malgré les instructions de l'étiquette, contacter un professionnel de la lutte antiparasitaire.
- Éviter l'utilisation continue des produits.

Boîte d'appât simple (TP-050-C1) :

- Retirer les rabats sur le côté de la boîte d'appât.
- Placer la boîte à l'abri de la pluie sur une surface plane à proximité du nid ou sur le passage des fourmis.
- Ne pas déplacer les boîtes pendant au moins une semaine.
- Après 4 semaines, la disparition des fourmis devrait être remarquée.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas disposer les stations d'appât sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Garder et placer l'appât en dehors de la portée des enfants et des animaux domestiques.
- Ne jamais laisser les enfants jouer avec la station d'appât.
- Ne pas forcer l'ouverture des stations d'appâts.
- Les pyréthriinoïdes peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme les fourmis mortes), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 2 ans.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Catch Anti Fourmis 2 Pièges C1				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
1R-trans phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	Active substance	26046-85-5	247-431-2	0,093

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	Meta RCP 2 – 2a (TP-050-C2) Meta RCP 2 – 2b (J-70021) Meta RCP 2 – 2c (IIRD-08002)
-----------------------	--

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit	18
------------------------	----

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
1R-trans phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	Active substance	26046-85-5	247-431-2	0,065	0,093
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Conservateur	2634-33-5	220-120-9	0,015	0,048

2.2. Type de formulation

RB –Appât (prêt à l'emploi).

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique chronique catégorie 2
Mentions de danger	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	-
Mentions de danger	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants P273 : Eviter le rejet dans l'environnement P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	EUH208 Contient de la 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1 Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 1 – Contrôle des fourmis à l'intérieur et à l'extérieur

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Fourmi noire des jardins (<i>Lasius niger</i>) - Adultes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur, extérieur et autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Boîtes d'appât prête à l'emploi
Dose(s) et fréquence(s) d'application	1 à 2 boîtes d'appât simple tous les 10 m ² . Renouveler l'application tous les 3 mois ou lorsque les boîtes sont vides.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Meta RCP 2 – 2a (TP-050-C2) : Boite d'appât simple pré remplie en polystyrène (contenant 5 g d'appât). Meta RCP 2 – 2b (J-70021) et 2c (IIRD-08002) : Capsule thermoformée simple pré remplie en polyéthylène téréphtalate/polyéthylène/éthylène alcool vinylique/polyéthylène (contenant 5 g d'appât).

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Appliquer le produit loin de la lumière directe du soleil ou des sources de chaleur (par exemple, ne pas le placer sous un radiateur).
- Informer le détenteur de l'autorisation si le traitement est inefficace.
- Si l'infestation persiste malgré les instructions de l'étiquette, contactez un professionnel de la lutte antiparasitaire.
- Éviter l'utilisation continue des produits.

Boîte d'appât simple (TP-050-C2)

1. Retirer les rabats sur le côté de la boîte d'appât.
2. Placer la boîte à l'abri de la pluie sur une surface plane à proximité du nid ou sur le passage des fourmis.
3. Ne pas déplacer les boîtes pendant au moins une semaine.
4. Après 4 semaines, la disparition des fourmis devrait être remarquée.

Boîte d'appât simple contenant une capsule thermoformée (IIRD-08002 et J-70021)

1. Retirer le couvercle transparent.
2. Placer la boîte à l'abri de la pluie sur une surface plane à proximité du nid ou sur le passage des fourmis.
3. Activer la station d'appât en appuyant fermement sur la capsule. Replacer le couvercle transparent.
5. Ne pas déplacer les boîtes pendant au moins une semaine.
6. Après 4 semaines, la disparition des fourmis doit être remarquée.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas disposer les stations d'appât sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Garder et placer l'appât en dehors de la portée des enfants et des animaux domestiques.
- Ne jamais laisser les enfants jouer avec la station d'appât.
- Ne pas forcer l'ouverture des stations d'appâts.
- Les pyréthriinoïdes peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme les fourmis mortes), dans un circuit

de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 2 ans.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Catch Anti Fourmis 2 Pièges C2 (Meta RCP 2 – 2a)				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
1R-trans phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	Active substance	26046-85-5	247-431-2	0,093
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Conservateur	2634-33-5	220-120-9	0,048

Nom commercial	Catch Anti Fourmis 2 Pièges Extra (Meta RCP 2 - 2b)				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
1R-trans phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	Active substance	26046-85-5	247-431-2	0,087
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Conservateur	2634-33-5	220-120-9	0,015

Nom commercial	Catch Anti Fourmis 2 Pièges Contamineurs Insectivor Pièges Anti Fourmis x 2 Apta Pièges Anti Fourmis x 2 (Meta RCP 2 – 2c)				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
1R-trans phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	Active substance	26046-85-5	247-431-2	0,065
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Conservateur	2634-33-5	220-120-9	0,015

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

1. Information administrative sur le Meta RCP 3

1.1. Identification du Meta RCP 3

Identification	Meta RCP 3– 3 (TP-050-C1b et TP-050-C2)
----------------	---

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit	18
-----------------	----

2. Composition du Meta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
1R-trans phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	Active substance	26046-85-5	247-431-2	0,065	0,093
1,2-	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Conservateur	2634-33-5	220-120-9	0,014	0,048

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Benzisothiazol-3(2H)-one						

2.2. Type de formulation

RB –Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique chronique catégorie 2
Mentions de danger	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	-
Mentions de danger	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants P273 : Eviter le rejet dans l'environnement P391: Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	EUH208 Contient de la 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1 Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 1 – Contrôle des fourmis à l'intérieur et à l'extérieur

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Fourmi noire des jardins (<i>Lasius niger</i>) - Adultes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur, extérieur et autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Boîtes d'appât double prête à l'emploi
Dose(s) et fréquence(s) d'application	1 à 2 boîtes d'appât à double enceinte tous les 10 m ² . Renouveler l'application tous les 3 mois ou lorsque les boîtes sont vides.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Boîte à double appât pré remplie en polystyrène contenant deux enceintes (Chambre 1 (TP-050-C1b) de 5 g et Chambre 2 (TP-050-C2) de 0,65 g).

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Appliquer le produit loin de la lumière directe du soleil ou des sources de chaleur (par exemple, ne pas le placer sous un radiateur).
- Informer le détenteur de l'autorisation si le traitement est inefficace.
- Si l'infestation persiste malgré les instructions de l'étiquette, contactez un professionnel de la lutte antiparasitaire.
- Éviter l'utilisation continue des produits.
- Retirer les rabats sur le côté de la boîte d'appât.
- Placer la boîte à l'abri de la pluie sur une surface plane à proximité du nid ou sur le passage des fourmis.
- Ne pas déplacer les boîtes pendant au moins une semaine.
- Après 4 semaines, la disparition des fourmis devrait être remarquée.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas disposer les stations d'appât sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Garder et placer l'appât en dehors de la portée des enfants et des animaux domestiques.
- Ne jamais laisser les enfants jouer avec la station d'appât.
- Ne pas forcer l'ouverture des stations d'appâts.
- Les pyréthriinoïdes peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme les fourmis mortes), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 2 ans.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Citin Boîte Anti-Fourmis (enceinte 1)				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
1R-trans phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	Active substance	26046-85-5	247-431-2	0,093
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Conservateur	2634-33-5	220-120-9	0,015

Nom commercial	Citin Boîte Anti-Fourmis (enceinte 2)				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
1R-trans phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	Active substance	26046-85-5	247-431-2	0,093
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Conservateur	2634-33-5	220-120-9	0,048